



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 45517

Texte de la question

M. Léonce Deprez à l'heure où le développement de la francophonie constitue un objectif essentiel, demande à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie s'il n'estime pas choquant qu'une émission, de qualité, « Questions pour un champion », diffusée sur une chaîne publique (France 3), continue à organiser certaines émissions sous le titre « Les Masters », terme qui ne figure notamment pas dans le dictionnaire Larousse. Il paraît souhaitable qu'il exprime son point de vue afin que, sur les chaînes publiques de télévision, et autant que faire se peut, la langue française reste la langue de tous, d'autant que cette émission est largement diffusée dans le monde par TV 5. La francophonie a ses exigences.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la coopération et à la francophonie partage entièrement le souci de l'honorable parlementaire de voir les chaînes nationales de télévision, comme les chaînes francophones internationales, respecter l'usage de notre langue, impératif inscrit dans notre constitution et auquel ne devrait pas déroger une émission culturelle de qualité. L'honorable parlementaire peut être assuré que ces considérations seront rappelées, en lien avec Mme la Ministre de la culture, chargée de la tutelle de la délégation générale à la langue française, aux responsables de l'émission.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45517

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2531

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3676